

Inauguration des Ateliers du paysage – 01/10/2015

Bonjour à tous, bienvenue en Andorre et à cette seizième réunion des ateliers du Conseil de l'Europe sur un sujet aussi important comme peut l'être la coopération transfrontalière en matière de paysage, un des engagements à tenir en application de la Convention européenne du paysage.

Depuis près de 10 ans, le paysage est un des thèmes de travail importants de mon ministère. De 2006 à 2009, l'Andorre a développé une ligne de recherche, en collaboration avec l'Université de Barcelone, afin d'identifier et par la suite cartographier les unités de paysage à partir d'un travail sur le terrain qui a permis de connaître pour chaque paysage : les composants naturels, physiques et biologiques, les éléments anthropiques et enfin les énergies qui les transforment.

Ces travaux ont servi de base pour introduire par la suite des considérations sur la valeur patrimoniale, naturelle et culturelle, scientifique et esthétique, matérielle et immatérielle des paysages. Plus de 800 personnes ont répondu à une enquête sur les types de paysages et leurs souhaits quant à leur avenir. Les résultats de cette enquête ont révélé que :

- les paysages humanisés à caractère rural et traditionnel sont les plus appréciés par la population qui souhaite qu'ils soient préservés,
- les paysages naturels de haute montagne sont considérés comme les plus représentatifs du pays et comme étant de grande qualité,
- l'existence de la zone urbaine en fond de vallée avec les services qu'elle offre est évaluée très positivement malgré une demande d'amélioration du paysage urbain.

Ces considérations ont été intégrées dans le Catalogue des paysages d'Andorre avec des recommandations relatives à la gestion, l'amélioration et la préservation de l'ensemble des paysages.

En 2010, forts de ces connaissances, nous avons entamé le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale du Paysage. Ce document définit les politiques de paysage de l'Andorre à l'horizon 2020 et contient les objectifs de qualité paysagère et les mesures visant à gérer, préserver et organiser le paysage.

Il a été rédigé à partir d'un processus de participation sous forme de forum où 7 objectifs de qualité du paysage pour l'Andorre et 50

actions pour les atteindre ont été établis. La Stratégie a été approuvée par le Gouvernement en 2011 et développée depuis lors selon des priorités d'actions en fonction de leur importance et de leur coût. Mme Anna Moles vous la présentera plus en détail ce matin au cours des conférences.

Les actions qui ont été entreprises jusqu'à présent peuvent être classées en deux catégories :

- les actions transversales qui répondent à différents objectifs comme par exemple celles qui font référence à l'embellissement du pays et au traitement des points les plus problématiques du paysage ; et
- les actions qui relèvent d'un objectif concret ou d'un type de paysage ou d'activité et qui sont développées en collaboration avec d'autres services du Gouvernement impliqués. Il s'agit par exemple du rôle de l'agriculture et de l'élevage dans l'entretien du paysage rural des fonds de vallée et la préservation des pâturages de haute montagne à travers des politiques qui favorisent la présence des animaux dans le milieu naturel, en privilégiant les systèmes d'élevage traditionnels et en mettant sur le marché des produits d'origine certifiée, de façon à apporter une valeur ajoutée à la production et au propre territoire.

L'importance du tourisme dans l'économie de notre pays est également reflétée dans la Stratégie puisque, en collaboration avec le ministère responsable du tourisme, un travail actif est effectué afin de promouvoir l'Andorre des paysages et des activités de nature, à travers la mise en place de circuits et la promotion de « miradors » offrant des vues spectaculaires aux personnes circulant en Andorre.

La divulgation et la sensibilisation de la population en général et en particulier des écoliers constituent un autre axe de la Stratégie nationale. Nous avons organisé des séminaires, quelques uns en collaboration avec le Conseil de l'Europe, ouverts autant aux professionnels du paysage qu'aux citoyens. Nous avons organisé des cours avec les universités d'Andorre et de Barcelone destinés aux professionnels du pays.

Nous avons conçu deux expositions, la première intitulée "L'Andorre des paysages" sous un format itinérant qui a été vue par plus de 5.000 personnes au cours des 6 dernières années et une autre intitulée "Andorre : paysages proches" en collaboration avec le Musée du Tabac qui a remporté un franc succès : plus de 3.000 visiteurs en 4 mois, vous pourrez voir quelques panneaux dans ce Centre des Congrès.

Nous avons mis en place des ateliers pour les écoliers de tous âges dans le but de leur apprendre à connaître les paysages, les énergies qui les transforment et leurs valeurs.

Au cours de ce processus, l'Andorre a préparé son adhésion à la Convention Européenne du Paysage qui est devenue effective en 2012 et elle a toujours développé l'ensemble de ses actions dans le cadre des principes et des obligations de la Convention :

- Identifier les paysages et analyser leurs caractéristiques ainsi que les forces et les pressions qui les transforment,
- Établir et développer les politiques paysagères et les processus de participation du public,
- Définir les objectifs de qualité paysagère... entre autres.

Comme je vous l'ai dit, l'Andorre a mis en place une stratégie nationale du paysage jusqu'à l'horizon 2020. Actuellement, nous sommes dans la phase de conception des actions que nous entreprendrons dans les 4 années à venir. Ainsi, nous travaillons avec le reste des services du Gouvernement, en particulier les services de l'Agriculture et du Tourisme et avec les administrations locales pour recueillir les actions prévues qui peuvent être inscrites dans la Stratégie et également pour concevoir de nouveaux projets qui répondent aux 7 objectifs de qualité paysagère.

Si l'on tient compte du fait que l'Andorre considère le paysage comme un pari sur l'avenir, toujours dans la ligne des principes de la Convention européenne du paysage qui a été pour nous une source d'inspiration jusqu'à présent, nous prévoyons au niveau du Gouvernement d'approuver vers la mi-janvier 2016 l'ensemble des actions pour la nouvelle période 2016-2020 de la Stratégie.

Aussi, je souhaite remercier le Conseil de l'Europe de nous avoir offert la possibilité de recevoir ces ateliers ce qui nous permet de vous informer de première main de l'avancée des politiques paysagères en Andorre. Je souhaite également remercier l'Observatoire du Paysage de Catalogne pour sa collaboration technique à la réalisation de ces ateliers.

Je vous souhaite à tous un excellent séjour en Andorre et des journées de travail et de réflexion enrichissantes, dans le cadre de la coopération transfrontalière bien sûr.

Merci beaucoup